

COMMUNE DE 4470 SAINT-GEORGES S/MEUSE

Rue Albert 1^{er}, 16

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2024

Présents : M. Francis DEJON, Bourgmestre-Président ;

Mmes et MM. J-M. ROUFFART, P. BRICTEUX, M. VAN EYCK-GEORGIEN, D.
KELLECI, Echevins ;

M. J-F. WANTEN, Président du CPAS et Conseiller communal ;

Mmes et MM. G. BINET, C. SERVAIS L. ALFIERI, N. DELVAUX, P. LEMESTRE, M-E.
HAIDON, A. LEJEUNE, P. FIERENS, T. VELLE, T. BELTRAN MEJDO et S.
SHIRIMBERE, Conseillers communaux ;

Mme Catherine DAEMS, Directrice générale.

Excusés : Mme DELVAUX, MM. ROUFFART, VELLE, FIERENS, BELTRAN.

**REDEVANCE SUR LA DELIVRANCE D'AUTORISATION D'ACTIVITES EN
APPLICATION DU DECRET DU 11/03/1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT
ET DU CODE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL CONCERNANT LES
IMPLANTATIONS COMMERCIALES.**

Le Conseil communal réuni en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD), notamment l'article L1122-30,

Vu le Code du Développement Territorial et notamment l'article D.IV,4°8 tel que modifié par l'arrêté
du Gouvernement wallon du 25 avril 2024.

Vu la circulaire relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne pour l'année
2025 ;

Vu la situation financière de la commune,

Vu la communication du dossier au directeur financier faite en date du 30/09/2024 conformément à
l'article L1124-40, §1, 3° et 4° du CDLD ;

Vu l'avis favorable rendu par la Directrice financière en date du 4/10/2024 et joint en annexe ;

Sur proposition du Collège communal,

Par 9 voix pour et 3 abstentions de Madame HAIDON, Messieurs LEMESTRE et LEJEUNE (PRO
CITOYENS) :

ARRETE :

Article 1.

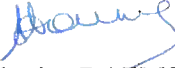
Il est établi au profit de la commune, pour **les exercices 2025 à 2030**, une redevance communale :

- sur la délivrance d'autorisation d'activités en application du décret du 11/03/1999 relatif au permis d'environnement,
- sur la délivrance d'autorisation d'activités en application du CoDT concernant les implantations commerciales.

Par le Conseil,

La Directrice générale,
Catherine DAEMS.

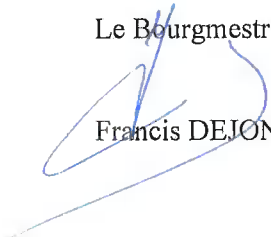
La Directrice générale,


Catherine DAEMS.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Francis DEJON.

Le Bourgmestre,


Francis DEJON.